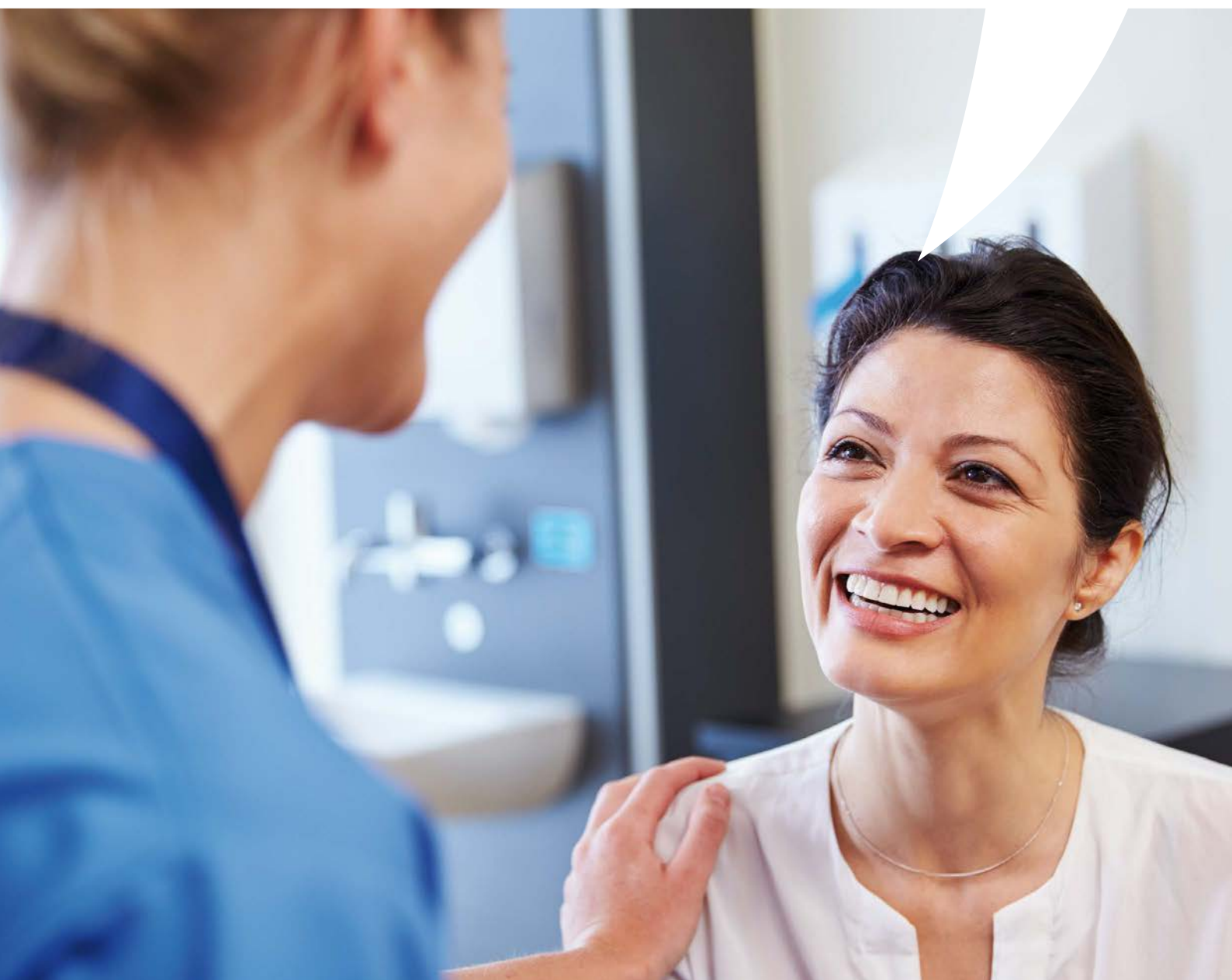


# Appel à projets **Santé**

**Soutenir des actions innovantes afin d'améliorer  
l'accès des personnes en situation  
de handicap aux soins et à la prévention**

**En partenariat avec le Comité national  
Coordination Action Handicap**



## Article 1

### Contexte

Messages non adaptés, professionnels non formés à l'accueil de personnes en situation de handicap, coûts élevés des soins, manque de réponses accessibles et adaptées sur certains territoires, difficultés à recueillir l'expression des choix et des ressentis... ; de manière générale, les personnes en situation de handicap, déjà fragilisées sur les plans psychiques ou physiques, sont confrontées à des difficultés d'accès au soin et sont plus difficilement touchées par les campagnes d'information et de prévention. La crise sanitaire liée à la Covid 19 n'a fait que révéler plus encore les problématiques d'accès aux soins, d'accès à l'information santé et de continuité de prise en charge médicale des personnes en situation de handicap.

Cependant cette crise a également contraint les acteurs de la santé à faire bouger les lignes et à développer de nouvelles initiatives plus innovantes et plus efficaces en matière de santé. Pour encourager ces initiatives, **la Fondation Malakoff Humanis Handicap lance un appel à projets Santé** s'inscrivant dans une approche globale de prévention et de promotion de la santé et d'actions de prévention **à destination des personnes en situation de handicap** quels que soient leur âge ou leur parcours de vie.

## Article 2

### Objectifs

L'appel à projets Santé de la Fondation Malakoff Humanis Handicap vise globalement à contribuer à l'amélioration de la santé des personnes en situation de handicap. Il a pour ambition d'accompagner des initiatives innovantes favorisant l'accès aux soins, à la prise en charge médicale mais également de soutenir des projets qui s'inscrivent dans une vision plus large de la santé pour donner les moyens aux personnes en situation de handicap :

- d'agir sur leur propre santé,
- de développer des comportements santé adéquats,
- de prévenir les risques en lien avec leur handicap et pathologies éventuellement associées,
- de maintenir une qualité de vie.

A travers cet appel à projets, la Fondation Malakoff Humanis Handicap souhaite encourager des actions santé avec pour ambition de permettre à la personne de ne pas avoir à renoncer à des soins du seul fait de son handicap.

## Article 3

# Critères d'éligibilité



### A qui s'adresse l'appel à projets ?

- aux structures privées (associations, entreprises, coopératives)
- aux organismes publics
- aux groupements de coopération sanitaire
- dont les activités sont situées sur le territoire français



### Quels projets ?

- Actions **d'information et d'éducation adaptées** (nutrition, hygiène, activité physique adaptée, prévention des addictions...)
- Actions de **prévention des risques santé**
- Dispositifs favorisant **l'accès aux soins sur tout le territoire** (équipes mobiles, télé médecine...)
- Développement de **solutions numériques** facilitant l'accès à l'information et aux soins
- Dispositifs favorisant la **coopération des acteurs de la santé** avec d'autres acteurs du territoire afin d'éviter les ruptures de parcours de soins
- Actions favorisant la **réappropriation de son parcours santé** par la personne
- **Sensibilisation et/ou formation** des professionnels de santé à la prise en compte du handicap

**Seront exclus** les projets de type événementiel, les projets de recherche, les études de faisabilité ou de marché préalables à la mise en place du projet.

En phase **d'expérimentation, de développement de consolidation** ou **d'essaimage**, les projets devront proposer la création d'une **solution nouvelle** ou apporter une **amélioration substantielle** à une solution existante.



### Pour qui ?

Les projets seront destinés aux **personnes en situation de handicap et/ou aux professionnels** qui les accompagnent.



### A quoi peut être affectée la subvention ?

- Investissement (aménagement et équipements), hors mise en accessibilité du cadre bâti.
- Ingénierie (conception, mise en œuvre, étude d'impact)
- Formation
- Fonctionnement (uniquement dans le cadre d'une expérimentation)

## Article 4

# Modalités de sélection des projets

### Ce que nous apprécions



- **Coopération entre acteurs du territoire** pour une approche globale de la personne
- **Expertise** sur les problématiques de la santé des personnes en situation de handicap
- **Participation des personnes** en situation de handicap à l'élaboration du projet
- Recherche de **co-financements** (la Fondation Malakoff Humanis Handicap n'intervenant pas forcément sur le financement total du projet )
- Pertinence des **modalités d'évaluation** de la réussite du projet au regard des objectifs fixés, basées sur des éléments mesurables
- Perspectives d'essaimage

Les dossiers seront instruits par la Fondation Malakoff Humanis Handicap, avec l'appui technique du CCAH. Les projets retenus pour la sélection finale seront présentés au Conseil D'Administration de la Fondation Malakoff Humanis Handicap qui statuera sur les lauréats.

## Article 5

# Dotation

# 400 000 €

La dotation globale de l'appel à projets est de 400 000 €. Elle sera répartie entre les lauréats en fonction des besoins financiers, de la qualité et de l'ambition des projets. Le soutien des projets lauréats sera formalisé par une convention signée avec la Fondation Malakoff Humanis Handicap.

## Article 6

# Modalités pratiques



### Calendrier

<b>15 avril 2021</b>	▶ Lancement de l'appel à projet
<b>15 juin 2021</b>	▶ Clôture de la réception des candidatures
<b>Entre juin et septembre 2021</b>	▶ Etude des projets
<b>Automne 2021</b>	▶ Jury final et annonce des résultats



### Pour déposer votre candidature

- 1** Compléter le dossier de candidature en ligne : [www.ccah.fr](http://www.ccah.fr)
- 2** Joindre à votre dossier **le plan de financement du projet** téléchargeable [ici](#)
- 3** Valider votre candidature

Les porteurs de projets recevront par mail un accusé de réception du dossier, puis, à l'issue de l'instruction des projets, un avis de décision. La Fondation Malakoff Humanis Handicap se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires lors de l'étude des projets. Le dépôt d'un dossier de participation à l'appel à projets entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement par le porteur de projet.

Le règlement de l'appel à projets est téléchargeable sur le site : [www.ccah.fr](http://www.ccah.fr)